



Antisèche compacte et rentable

Tableau express — article / mot-clé / piège

Important : elle est excellente pour les **réflexes, articles, pièges et méthode**, mais pour les **âges, montants et éventuelles adaptations**, vérifie ton code avant le jour J. car certains montants évoluent périodiquement.

Article / base	Mot-clé	Piège à ne pas rater
Méthode générale	Identifier le risque d'abord	En assurances sociales, tu dois partir de l' éventualité / du risque et non partir au hasard dans les lois. C'est le réflexe n°1 du support.
art. 29 LPG	Prestations sur demande	Beaucoup de prestations ne tombent pas du ciel : il faut les demandeur . Ne pas oublier ce réflexe dans un cas.
art. 24 LPG	Arriérés = 5 ans	Le droit de demander ne se prescrit pas comme tel, mais les prestations arriérées sont limitées à 5 ans .
art. 21 LPG	Réduction / refus / diminuer le dommage	Deux pièges : 1) comportement après le risque = obligation de diminuer le dommage ; 2) comportement avant le risque = faute pouvant entraîner réduction / suppression.
art. 69 LPG	Pas de surindemnisation	Plusieurs assurances peuvent intervenir, mais on ne doit pas être enrichi par le système.
art. 3 LPG	Maladie	Piège classique : la maladie au sens juridique n'est pas la maladie "au sens courant". Le support insiste sur les 3 conditions cumulatives .
art. 4 LPG	Accident	Toujours partir de là. Le support martèle qu'il faut analyser toutes les conditions et ne pas en oublier une dans le raisonnement.
art. 6 al. 2 LAA	Lésions assimilées	Ne pas sauter dessus trop vite : art. 4 LPG d'abord , puis lésions assimilées si l'art. 4 ne passe pas .
art. 7 et 8 LPG	Incapacité de gain / invalidité	Très gros piège : incapacité de travail ≠ incapacité de gain ≠ invalidité . L'invalidité est une notion économique , pas seulement médicale.



Antiséche compacte et rentable

Article / base	Mot-clé	Piège à ne pas rater
art. 9 LPGA	Impotence	Ne pas confondre avec invalidité. On peut être invalide sans être impotent , ou l'inverse.
art. 5 LPGA	Maternité	La maternité couvre grossesse, accouchement et convalescence ; un problème de fertilité ne réalise pas encore le risque maternité.
art. 1a LAVS	Affiliation obligatoire AVS	Réflexe simple : domicile en Suisse = affiliation automatique.
art. 29sexies LAVS	Bonifications éducatives	Une bonification par année , pas par enfant. En autorité parentale conjointe, attention au partage.
art. 29septies LAVS	Bonifications d'assistance	Ne pas confondre avec les bonifications éducatives, et attention à leur non-cumul .
LAVS – échelle 44	Rente entière	Piège signalé expressément par le support : on peut appliquer l' échelle 44 même si le risque se réalise avant la vieillesse , si la durée de cotisations est complète jusqu'à la réalisation du risque.
art. 6 al. 2 LAI	Condition supplémentaire pour certains étrangers	Pour certains étrangers hors conventions, il faut penser à l' année de cotisation ou aux 10 ans de résidence .
art. 28 LAI	Rente AI	Le support insiste : il faut notamment 40 % d'incapacité / invalidité selon la structure légale.
art. 16 LPGA + art. 28a LAI	Comparaison des revenus	Pour une personne active à plein temps, pense méthode économique : ce n'est pas "peut-elle encore travailler un peu ?", mais " que peut-elle encore gagner ? ".
AI – moment déterminant	Pas la date de la demande	Très rentable à l'oral : le moment déterminant est celui où la prestation était objectivement nécessaire pour la première fois , pas le jour de la demande.
LPP – règle générale	La LPGA ne s'applique pas	Gros piège de matière : en PP, le support met un énorme ATTENTION là-dessus.



Antisèche compacte et rentable

Article / base	Mot-clé	Piège à ne pas rater
art. 23 LPP	Date-clé de l'affiliation	La date déterminante n'est ni celle de la décision AI, ni celle du diagnostic final, mais le début de l'incapacité de travail dont la cause est à l'origine de l'invalidité .
art. 23 LPP	Connexité matérielle / temporelle	Méga piège : même cause médicale ? reprise d'activité entre-temps ? Si oui, la connexité peut casser.
art. 60 LPP	Institution supplétive	Si l'employeur n'a pas fait le nécessaire, pense mécanisme de secours.
art. 25 à 31 LAMal	Catalogue des prestations	Réflexe : vérifier d'abord si la prestation entre dans le catalogue .
art. 32 LAMal	Efficace – appropriée économique	– L'économicité est le piège préféré : parmi plusieurs options valables, on retient celle qui coûte le moins cher.
art. 33 LAMal	Méthode LAMal	Très bon article de raisonnement : il sert de clé méthodologique pour savoir comment tester la prise en charge.
art. 7 LAA	Accident professionnel	Penser aussi aux accidents pendant pause / juste avant / juste après, selon les conditions du lieu de travail.
art. 8 LAA	Accident non professionnel	GROS piège : couverture ANP seulement si 8 heures par semaine chez le même employeur .
art. 7 al. 2 LAA	Trajet domicile-travail des temps partiels	Si la personne ne fait pas 8h/semaine chez le même employeur, l'accident sur le trajet peut être réputé professionnel .
art. 9 LAA	Maladie professionnelle	Soit substance / travail listé, soit démonstration plus difficile. Très utile pour raisonner proprement.
art. 37 LAA	Faute / suicide / automutilation	Attention : ici, la LAA peut aller plus loin que la LPGA et toucher aussi les prestations en nature dans certains cas.



Antiséche compacte et rentable

Article / base	Mot-clé	Piège à ne pas rater
art. 49-50 OLAA	Rixe / dangers extraordinaires / entreprise téméraire	Les sports extrêmes et comportements téméraires sont des pièges récurrents.
art. 3 al. 3 LAA	Prolongation de couverture	Astuce pratique : pendant certaines périodes comme le congé maternité, penser à la prolongation possible.
art. 10 LACI	Notion de chômage	Le support résume bien : pas d'emploi, volonté de travailler, annonce à l'office compétent.
art. 15 LACI	Aptitude au placement	Piège : être au chômage ne suffit pas ; il faut être apte au placement .
art. 16 LACI	Travail convenable	Ne pas réciter mécaniquement : la liste des travaux non convenables est exemplative selon le support.
art. 17 LACI	Prescriptions de contrôle	Piège fin : la violation de l'art. 17 ne fait pas automatiquement tomber le droit, mais des violations répétées peuvent faire nier l'aptitude au placement.



Antisèche compacte et rentable

Les 8 lignes à vraiment connaître par cœur

Si tu dois réduire encore plus, garde celles-là :

1. **Identifier le risque d'abord.**
2. **art. 4 LPGA avant art. 6 al. 2 LAA.**
3. **art. 7–8 LPGA : invalidité = notion économique.**
4. **art. 23 LPP : date-clé = début de l'incapacité de travail causale.**
5. **LPP : la LPGA ne s'applique pas.**
6. **art. 32–33 LAMal : EAE + méthode.**
7. **art. 8 LAA : 8h/semaine chez le même employeur pour ANP.**
8. **art. 17 LACI : violations répétées → problème d'aptitude au placement.**

Mini-plan pour 20 minutes de prépa

Tu peux presque te l'imposer comme une liturgie :

1. Quel est le **risque** ?
2. Quelle(s) **assurance(s)** peuvent entrer en ligne de compte ?
3. La personne est-elle dans le **champ personnel** ?
4. Le cas entre-t-il dans le **champ matériel** ?
5. Quelles **prestations** ?
6. Y a-t-il un **piège de coordination / réduction / subsidiarité** ?

Et ta phrase d'ouverture à l'oral peut être :

« **Je commence par qualifier le risque, puis je vérifie l'assurance potentiellement compétente, son champ d'application personnel et matériel, les prestations ouvertes, puis les éventuelles règles de coordination ou de réduction.** »

📱 Scanne le QR ou visite: www.jurismedx.ch pour découvrir de nouvelles ressources.

